

Table ronde actualités sociales ! Les annonces d'un PDG sous pression !



Depuis plusieurs semaines, suite notamment aux négociations salariales insuffisantes de novembre, SUD-Rail a été à l'initiative et en soutien des mobilisations locales et sectorielles nombreuses (Matériel, ASCT, Eic, Commercial ...). Conscient de la grogne sociale qui monte partout dans l'entreprise, le PDG Farandou s'est vu contraint d'organiser dans l'urgence une table ronde pour faire des annonces et tenter de faire baisser cette pression sociale. Pour SUD-Rail, si certaines de ses mesures vont dans le bon sens et répondent à des sujets que nous portons depuis des années, « la plateforme de progrès social » portée par la direction reste insuffisante sur la question du contentieux salarial de ces dernières années. SUD-Rail va rapidement proposer à nouveau aux autres organisations syndicales des perspectives à la hauteur des enjeux sur cette question salariale !

Sur le pouvoir d'achat et la répartition des richesses produites par les cheminot-e-s



La direction reconnaît enfin que la question du retour des bons résultats de l'entreprise vers les agents est nécessaire, elle se refuse pourtant à annoncer une revoyure salariale avant les NAO de fin d'année. Pour patienter, elle annonce :

- Une gratification exceptionnelle de 400€ brut versée sur la paie du mois de mars.

• Sur l'indemnité de résidence :

- Création zone d'IDF majorée à 3,6% avec un plancher à 100€. (Départements 75/77/78/91/92/93/94/95)
- Zone 1 : transfrontaliers + Lyon/métropole majorée à 2,8% avec plancher de 50 euros (06/73/74 et agglo de Lyon)
- Zone 2 : 1% du traitement avec un plancher de 35 euros (Départements 14,31,33,34,35,38,44,59,64,69,83 +57,67)
- Zone 2bis : 2% du traitement, plancher de 35 euros (Agglomérations de Marseille, Bordeaux, Nantes, Rennes, Lille et Strasbourg)

Un groupe de travail spécifique pour définir précisément les périmètres et évoquer la possibilité d'une mesure pour les contractuel-le-s sera réuni rapidement à la suite de notre demande.

- Attribution de 3000 Positions de Rémunération Hors Compte supplémentaires pour les notations 2024. Pour les contractuel-le-s, l'effet « miroir » : augmentation de l'enveloppe prévue aux NAO de 0,1%, soit 1,4% pour les classes de 1 à 6 et 1,6% pour les classes 7 à 9.
- Concernant les primes de travail, la direction renvoie aux travaux prévus sur la grille avec un point d'étape pour l'ensemble des métiers en juin. A la demande de SUD-Rail, la question des contractuel-le-s sera également intégrée à ces groupes de travail.

Sur l'emploi, la pénibilité et la fin de carrière

- 1000 embauches supplémentaires, portant les recrutements à 8300 pour 2024 dont 200 recrutements d'ASCT supplémentaires. Ce sera aux différentes SA et activités de définir où seront effectués ces recrutements.
- Pour la fin de carrière, le PDG s'engage à faire évoluer le dispositif actuel tout en maintenant la spécificité ASCT. Les négociations sont par ailleurs avancées à mars 2024.

Pour SUD-Rail le compte n'y est pas. Le PDG de la SNCF, dans son rôle, annonce des mesures générales pour l'ensemble des cheminot-e-s, renvoyant le règlement des mouvements métiers aux activités correspondantes. Nous allons le prendre au mot, pour les ASCT, la circulation ... La question n'est pas réglée, la balle est maintenant dans le camp des SA pour éviter le conflit !